

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 14 Juillet 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

ITALIE.

De Florence, le 27 juin.

LA neutralité que s'est imposée le cabinet toscan dans la grande querelle qui agite l'Europe, paroît avoir vivement déplu aux puissances coalisées; les ministres des deux cours de Russie & de Londres n'ont oublié ni intrigues, ni insinuations, ni menaces même, pour y porter atteinte. On en jugera par une lettre du lord Hervey, ministre d'Angleterre, au sénateur Scristori, ministre d'état du grand-duc; elle est ainsi conçue :

Du 22 mai 1793.

« Je reçois dans ce moment des lettres de Madrid, du 7 de ce mois, & de Gènes, du 19. Les premières donnent la nouvelle certaine qu'en conséquence des ordres précis de la cour, la flotte espagnole a mis à la voile; qu'elle doit se diriger vers Cagliari, pour chasser les François des îles de Saint-Pierre, & se porter ensuite sur les côtes d'Italie. Celles de Gènes assurent que le capitaine du paquebot espagnol, parti le 13 de Barcelonne, avoit laissé sur cette plage 60 vaisseaux de guerre de différente grandeur, parmi lesquels dix vaisseaux de ligne anglois: ils étoient partis de Carthage le 5.

« Connoissant le desir que vous avez toujours témoigné pour un évènement aussi heureux, je m'empresse de vous en faire part. J'espère que les circonstances ne tarderont pas à faciliter aux diverses cours d'Italie les moyens de secourir le joug de la tyrannie démocratique des François. Elle n'a que trop dominé dans ces parties, en y insultant les souverains, irritant les peuples & méprisant les loix. J'espère voir abaisser l'orgueil de cette nation perfide, & qu'enfin tous les gouvernemens reconnoîtront que leur véritable intérêt est de résister, & non d'accueillir les maximes dangereuses qui ont bouleversé toute l'Europe ».

M. Scristori lui adressa, le même jour, la réponse suivante :

« Outre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en mon particulier ce matin, milord, je suis chargé maintenant par S. A. R. de vous remercier vivement de la nouvelle relative à l'arrivée dans la Méditerranée d'une partie des forces de sa majesté le roi d'Angleterre, & de la prochaine apparition de l'autre partie.

« Les sentimens de S. A. R. envers ce monarque, & ceux de toute la Toscane pour la nation angloise, ont toujours

été d'une notoriété si publique, & exprimés si évidemment dans toutes les circonstances, que S. A. R. jugeroit superflu de les rappeler, si elle n'y trouvoit pas une satisfaction réelle. & si la fin de votre lettre n'engageoit pas le gouvernement à confirmer de nouveau sa volonté de maintenir une neutralité qu'elle a toujours conservée, sans souffrir la moindre lésion de ses propres droits, ni de ceux d'autrui, avec toute la dignité & tout l'avantage de la Toscane ».

Cette réponse, comme on peut bien se l'imaginer, ne satisfic point lord Hervey; il adressa au ministre toscan une seconde note plus pressante encore, & dans laquelle il lui insinuoit que cette *inaltérable neutralité* dépendroit beaucoup de la manière dont elle seroit considérée des puissances étrangères, vu qu'il s'agissoit d'un ennemi commun. Cette note n'étant point autorisée par la cour de Londres, le ministre Scristori ne crut pas devoir y répondre. Toute cette correspondance diplomatique a été communiquée aux différens ministres résidens à Florence, avec une lettre de lord Hervey, qui, en la leur envoyant, sembloit se faire un mérite de cette franchise, & leur reprocher une conduite bien opposée. La phrase la plus saillante de cette note est celle où lord Hervey attribue les mesures prises relativement à la nation françoise, aux instigations & aux conseils d'une seule personne, dont jusqu'à présent il n'a point été possible à S. A. R. de secouer l'influence, & l'ascendant pris sur son esprit dès le tems de sa première jeunesse.

FRANCE.

De Paris, le 14 juillet.

Les commissaires de la section de la Fraternité, qui avoient été arrêtés, ont été mis en liberté.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort neuf particuliers d'Orléans, accusés d'avoir coopéré à l'assassinat de Léonard-Bourbon, député à la convention: quatre ont été acquittés.

COMMUNE DE PARIS.

Du 12 juillet.

Le citoyen maire a donné lecture de l'extrait suivant du procès-verbal de l'assemblée générale de la section de la Fraternité, du 11 juillet :

« Sur la demande faite par un membre, que l'assemblée rapporte son arrêté, qui a été pris hier relativement à l'im

pression du rapport fait par les commissaires envoyés par la section dans le département de l'Eure, & des pièces rapportées par ledits commissaires; l'assemblée a déclaré qu'elle persistoit dans son arrêté d'hier.

» L'assemblée a en outre décidé que ledit arrêté seroit communiqué à l'instant au conseil-général de la commune, & qu'il lui seroit en même tems notifié que la section prenoit sous sa sauve-garde tous les citoyens de la section, & notamment les commissaires envoyés dans le département de l'Eure.

» L'assemblée générale a aussi ordonné que les scellés apposés chez le citoyen Mouchette, par l'administration de police, serent levés à l'instant par des commissaires pris dans son sein, tant en absence que présence d'un des administrateurs de police, lesquels commissaires feront vérification des papiers qui se trouvent chez le citoyen Mouchette ».

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général casse & annule l'arrêté de la section de la Fraternité, du 11 du présent; arrête qu'il sera dénoncé au département; arrête en outre que ledit arrêté sera envoyé à l'administration de police, à l'effet de poursuivre, pardevant le tribunal révolutionnaire, les auteurs & signataires dudit arrêté, comme tendant à propager les principes de fédéralisme; ensemble les complices & les fauteurs de la distribution d'une proclamation signée *Wimpfen*, mis en état d'arrestation, & déclaré rebelle par la convention nationale; charge en même tems ladite administration de police de poursuivre, pardevant le même tribunal, tous ceux qui cherchent à empêcher ou éloigner la levée de la force armée destinée pour le département de l'Eure: arrête enfin que ladite administration de police rendra compte du résultat de ses poursuites dans le plus bref délai.

Xavier Audouin, adjoint du ministre de la guerre, a adressé au conseil la lettre suivante, datée de Mantes, le 11 juillet.

» Hier, une patrouille de Vernon a rencontré une des rebelles: on s'est couché en joue; ceux de Vernon ont crié: *Bas les armes!* les autres ont demandé ce qu'ils voulaient: *La république!* ont crié ceux de Vernon! Eh bien, a-t-on répondu, *la république!* Les armes sont tombées; on s'est embrassé, on a pleuré, on s'est promis de dîner ensemble aujourd'hui.

» Ce rapport vient de nous être fait par un courier qui nous arrive de Vernon. Ce fait est trop franc pour ne pas y croire: je pars tout de suite avec le député Duroy, pour aller à ce dîner ».

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Thuriot.)

N. B. Dans la séance du jeudi 11 juillet, Cambon rend compte des opérations du comité de salut public: il peint d'abord le délabrement des affaires avant l'établissement de ce comité; il rappelle les obstacles qu'il a fallu vaincre pour réparer les maux causés par Dumouriez, qui se plaignoit de manquer d'armes & d'habillemens, & qui cependant laissa 20 mille fusils & 25 mille habits devenir, à Liège, la proie des Autrichiens: il falloit tout recréer; il falloit faire mouvoir le conseil exécutif... L'armée du Nord s'est réorganisée après la malheureuse affaire de Famars: aujourd'hui, d'après tous les rapports, la discipline y regne; l'infanterie s'exerce trois fois par jour; la cavalerie, qu'on a augmentée, manœuvre trois fois par semaine. Ces heureux changemens sont dus à Custine: il s'élève des plaintes contre ce général; le tems le jugera. L'ennemi nous est supérieur, du moins égal en forces; mais nous avons nos places fortes: Valenciennes fait des sorties heureuses; & ce que l'histoire aura d'étonnant, c'est la résistance de Condé, qui, allié

depuis près de trois mois, n'avoit gueres de vivres que pour six semaines. — La discipline regne parfaitement dans les armées du Rhin & de la Moselle: on apprend que l'avant-garde du Rhin a fait un mouvement, & que Mayence inquiète toujours l'ennemi par de vives sorties. — L'armée des Alpes est aussi disciplinée; elle est assez forte pour la défensive. — Celle d'Italie a été sur l'offensive; mais l'ennemi est toujours maître de Saorgues, poste très-important qui nous assureroit la possession du comté de Nice. Trente-trois vaisseaux anglois & espagnols, après avoir pris l'île de St-Pierre, croient vers les côtes de Gènes & menacent Nice, Villefranche & les ports de la ci-devant Provence. — L'armée des Pyrénées-Orientales étoit nulle, il falloit la recruter; des malveillans ont énervé le patriotisme du Midi: cependant cette armée vient d'être renforcée de 8 mille hommes. — Celle de la Vendée est forte de 60 mille hommes, qui ne sont pas des hommes de réquisition, mais dont une partie est venue du Nord, & qui sont tous enrégimentés. La retraite des bataillons de la Gironde n'a aucun rapport avec les opinions de ce département; ces volontaires avoient été requis pour un tems limité; ils ont voulu retourner à leurs affaires. Les forces que cette armée a à combattre sont inconnues; elles paroissent au moment où l'on s'y attend le moins; au son des cloches sortent tout-à-coup de leurs foyers des hommes qui nous assaillent de toutes parts, & qui méprisent la mort. Ces hommes n'aiment pas la noblesse: nous ne nous battons pas pour la noblesse, disent-ils, nous nous battons pour *Jésus-Christ*, pour le paradis. L'imprudence de Westermann nous a fait perdre une partie de notre artillerie: cet échec pourra se réparer. — Les armées des côtes de Brest & de Cherbourg seroient complètes, si l'on n'eût égaré le peuple de certains départemens au point de faire arrêter les représentans-députés qui devoient presser le recrutement. Nous serions invincibles si nous étions unis; mais toute la république est en mouvement: nous sommes à la veille de perdre la Corse, à la veille, peut-être, d'entendre tirer le canon pour abattre la coalition de Bordeaux, Evreux, Caen, Lyon, Marseille, & de la ci-devant Bretagne: les accaparemens d'assignats à effigie royale, faits par cette coalition, prouvant qu'elle n'est pas républicaine; d'ailleurs il paroît certain que toutes les mesures sont combinées avec le cabinet britannique; les 5 millions *sterlings* mis à la disposition de Pitt, & que cet astucieux ministre a pu facilement convertir en 500 millions en assignats, ont dû semer par-tout l'incivisme avec la corruption. — Mais les dépenses du mois dernier présentent une réduction de 127 millions; mais nous avons 176 places fortes, garnies d'hommes & d'approvisionnement; mais la constitution fera le sélepoir des malveillans & des traîtres.

Cambon donne ensuite quelques détails sur la situation du Midi; il dit que l'on a fait croire aux habitans de cette partie de la France que les représentans du peuple volent & s'enrichissent avec les assignats, & qu'on l'accuse lui, Cambon, d'avoir envoyé à son pere 45 livres pesant de gros assignats, & d'avoir placé 2 millions. Il annonce aussi que le roi de Prusse paroît reconnoître la république française; il répète l'histoire de la grande conjuration dévoilée au comité par quatre citoyens, & dont le but seroit de placer le peup sur le trône, le 15 juillet; de faire sa mere régente, de lui donner des *conseillers intimes*, des *gardes-du-corps*, décorés de belles médailles portant un aigle *renversant l'anarchie*. D'après les dénonciateurs, des propositions auroient été faites à Dillon pour le mettre à la tête de la partie militaire du complot, & placer 12 généraux sous ses ordres: on se seroit assuré d'une majorité de 300 personnes dans chaque section; on auroit encloué le canon d'alarme;

on se seroit
de la Ré
grosses c
noit au
rigée ven
rois pris
deux aut
de salut
de se me
chie, &
détenus,
dénoncé,
le généra
Bordeaux
Miranda
le comité
que sa m
lutionnai
& Camb
monte à
surde con
silence à
prises pa
du rappo

S.
Le dir
juillet: c
de Oost-
& sans le
5^e batai
le canton
jusque d
blique d
incroyabl
hommes
& enfin
il mérite
& nous l

Le cit
velle cor
les funct

La div
Lamarlie
pecter.

Le mi
Calvados
rendre à
torise le
dans qui

Chabo
grand co
loit aut
représent

Merlin
le 8 juil
sans coup
est arriv
campagn

tere. La
beaucoup
a opéré
été décl

ayant l'

on se seroit emparé des autres canons. Rassemblés sur la place de la Révolution, les conjurés se seroient divisés en deux grosses colonnes; l'une, par le boulevard, auroit marché droit au Temple pour enlever le petit; l'autre se seroit dirigée vers la convention, peut-être, dit Cambon, on y auroit pris les nouveaux ministres du roi. (On rit.) Dillon & deux autres citoyens ont été arrêtés, par ordre du comité de salut public: Dillon est convenu qu'on lui avoit proposé de se mettre à la tête d'une armée pour combattre l'anarchie, & abattre la montagne: dans les réponses des trois détenus, on a vu beaucoup de concordance avec le plan dénoncé, la royauté exceptée. Le comité a fait arrêter aussi le général Miranda qu'on accuse d'avoir voulu se rendre à Bordeaux, pour y prendre le commandement d'une armée; Miranda a nié le fait. De pareilles dénonciations ont engagé le comité à faire mettre en sûreté le fils Capet, de manière que sa mère ne puisse seconder les desseins des contre-révolutionnaires.

Cambon ayant terminé son rapport, Camille-Desmoulins monte à la tribune, & débute par dire qu'il n'y a rien d'absurde comme le récit de Cambon. — Des murmures imposent silence à Camille. — La convention approuve les mesures prises par le comité de salut public, & ordonne l'impression du rapport de Cambon.

(Présence de Jeanbon-Saint-André).

Supplément à la séance du vendredi 12 juillet.

Le directoire du district de Bergues écrit, en date du 9 juillet: « Un combat très-sanglant vient d'avoir lieu au poste de Oost-Cappen, la nuit dernière: ce poste avoit été surpris; & sans le courage & l'intrépidité des braves volontaires du 5^e bataillon de Rhône & Loire, & du 1^{er} de l'Orne, tout le cantonnement pouvoit être égorgé. L'ennemi a été repoussé jusque dans les bois avec une perte considérable; & la république doit la conservation de ce poste important à l'ardeur incroyable de nos volontaires, qui, tous, en personne & armés à hommes, ont combattu avec armes & sans armes, & enfin à coups de poings. Cet événement doit faire époque; il mérite à ceux qui l'ont soutenu les éloges de la convention, & nous les sollicitons avec empressement ».

Le citoyen Ruhl déclare qu'étant très-occupé dans la nouvelle commission d'instruction publique, il ne peut remplir les fonctions de secrétaire: Chabot le remplace.

La division de l'armée du Nord, aux ordres du général Lamirlière, accepte la constitution; elle saura la faire respecter.

Le ministre de la guerre annonce que les chasseurs du Calvados, qui ont reçu ordre de quitter Falaise pour se rendre à Versailles, ont refusé d'obéir. La convention autorise le ministre à dissoudre ce corps & à le recomposer, si, dans quinze jours, il n'est revenu à résipiscence.

Chabot annonce qu'on est à la veille de découvrir un grand complot; il demande que le comité de sûreté générale soit autorisé à faire apposer les scellés sur les papiers des représentans du peuple impliqués dans ce complot. Décrété.

Merlin & Gilet, représentans-députés, écrivent d'Ancenis, le 8 juillet, qu'ils sont entrés, la veille, dans cette ville sans coup férir; elle avoit été évacuée par les rebelles: Biron est arrivé à Angers, l'on concertera avec lui un plan de campagne: un renfort de 5 mille hommes arrive du Finistère. La droite de la Loire est purgée; les rebelles sont beaucoup plus tenaces sur la rive gauche: l'armée des Côtes a opéré la jonction avec celle de Tours: la ville d'Ancenis a été déclarée en état de siège, parce moyen les autorités militaires ayant l'administration de la police, il sera plus aisé de la

garer de la mauvaise disposition des esprits: on a besoin d'armes & sur-tout de subsistances.

Les représentans-députés vers le nord écrivent de Bergues que, dans la nuit du 8 au 9, nos postes ont été attaqués & se sont bien défendus: nous avons eu 7 hommes tués & 15 blessés: l'ennemi a perdu 130 hommes.

Une lettre du général Labourdonnaie, datée de St-Jean-de-Luz, le 5 juillet, annonce que les Espagnols ayant essayé de s'emparer de la redoute de Louis XIV, ont été vertement repoussés au-delà de la Bidassoa: nos petites pièces, dites les républicaines, leur ont tué plus de 50 hommes.

Dans tout le département du Nord, la constitution a été reçue avec transport; les assemblées primaires de Lille en ont déjà voté l'acceptation. — Un grand nombre d'autres assemblées primaires, des diverses parties de la république, ont exprimé le même vœu.

Trois convois destinés pour les armées des Alpes & des Pyrénées, ont été arrêtés à Lyon; les administrateurs de Saône & Loire, instruits de cet attentat, ont prudemment retenu sur leur territoire un transport de fusils qui devoit traverser la ville rebelle. La convention décrète la peine de mort contre ceux qui ont arrêté ou arrêteroit des armes ou effets destinés pour les troupes de la république: elle charge le ministre de la guerre de faire prendre une autre route aux fusils échappés aux Lyonnais; elle approuve la conduite du département de Saône & Loire, & l'autorise à faire les levées nécessaires pour se mettre en garde contre le département de Rhône & Loire; les citoyens Reverchon & Lacoite iront, en qualité de représentans-députés, dans les pays menacés par les Lyonnais.

Le ministre de la guerre écrit qu'il propose le citoyen Diekmann pour commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle, à la place de Biron. — Lacroix observe que Diekmann, excellent officier de cavalerie, n'entend rien, de son propre aveu, à conduire l'infanterie au combat. — Cambon propose le général Beysser. — On renvoie au ministre de la guerre pour faire un nouveau choix. — Quelques tems après, le ministre vient proposer Beysser, & ce choix est confirmé par la convention.

Chabot dénonce les administrateurs de l'Aveiron, qui ont eu l'audace de faire incarcérer sa mère & sa sœur, l'évêque du département & plusieurs autres patriotes anti-fédéralistes. — Saint-Martin, que Chabot venoit d'inculper dans sa dénonciation, monte à la tribune pour se justifier; il dit d'abord qu'il est de la religion protestante, & qu'il est impossible qu'un protestant soit contre-révolutionnaire: il accuse ensuite Chabot d'avoir prononcé, à la tribune d'une société populaire, les paroles suivantes: « Filles, femmes, » croissez & multipliez; vous n'avez besoin pour cela ni de » prêtres, ni de ministres ». — On applaudit vivement au dire de Chabot, ce qui déconcerte beaucoup le bon-homme Saint-Martin. — La convention ordonne l'élargissement des patriotes de l'Aveiron. Le président de département & un autre citoyen seront traduits à la barre.

La discussion sur les moyens de diminuer la masse des assignats, entraîne l'adoption du principe suivant: les créanciers de l'état seront remboursés en quittances de finance.

Deux individus, faisant partie de l'armée Buzot, ont été arrêtés à Vernon; il ont déclaré avoir déjà porté les armes avec les rebelles de la Vendée.

Le citoyen Pilaut, directeur de la poste de Lyon, écrit, en date du 7, que les dépêches venues de Paris pour les différentes armées ont été interceptées à la réquisition du comité de sûreté générale de Lyon.

Une lettre particulière de Grenoble annonce que tout va bien dans ce pays; l'auteur fait l'éloge de la nouvelle cons-

caution; il annonce que 4 mille hommes attendent les Marseillois à Valence, pour les inviter à retourner chez eux, & qu'un nouveau traître, le général Rossy, a été arrêté comme il passoit en Piémont. — C'est le comité de salut public qui a donné connoissance de ces nouvelles.

Les représentans-députés près l'armée de la Rochelle écrivent que cette ville est dans le meilleur état de défense, & l'armée parfaitement républicaine.

Un membre dit qu'il faut s'assurer de tous les chefs fédéralistes, & il croit qu'il en existe plusieurs dans le côté droit de l'assemblée. Sur la proposition, l'on décrète que les autorités constituées & les citoyens seront invités à renvoyer à une commission créée *ad hoc*, toutes les lettres & déclarations que leur auroient adressés des députés depuis l'existence de la convention. — D'après une observation de Thuriot, l'assemblée rapporte ce décret, & se repose à cet égard sur le zèle des administrateurs, des sociétés populaires & des bons citoyens.

Couthon, organe du comité de salut public, fait rendre un décret que nous avons rapporté hier en substance, & dont voici le texte :

1°. Biroteau, ci-devant membre de la convention nationale, l'un des chefs de la conspiration qui a éclaté à Lyon, est déclaré traître à la patrie & mis hors de la loi. — 2°. Sont destitués de leurs fonctions & déclarés pareillement traîtres à la patrie, les administrateurs, officiers-municipaux & tous autres fonctionnaires publics, officiers civils & militaires du département de Rhône & Loire, qui ont convoqué ou souffert le congrès départemental qui a eu lieu à Lyon, qui ont assisté ou participé aux délibérations qu'il a prises, ou à leur exécution. — 3°. Le conseil-exécutif prendra toutes les mesures convenables, & donnera, dans le jour, les ordres nécessaires pour faire marcher, sans délai, sur la ville de Lyon une force armée suffisante pour y rétablir l'ordre, y faire respecter la souveraineté du peuple, les personnes & les propriétés; faire rendre la liberté à tous les citoyens arrêtés ou emprisonnés par ordres arbitraires soit des autorités & fonctionnaires destitués, soit du prétendu congrès départemental; arrêter & faire traduire au tribunal révolutionnaire les conspirateurs désignés par les articles précédens. — 4°. Tous les biens appartenans à ces conspirateurs seront, de suite, provisoirement séquestrés & mis sous les scellés; & aussi-tôt que la confiscation ordonnée par la loi aura été prononcée par le tribunal révolutionnaire, la convention en déterminera la répartition entre les patriotes indigens & opprimés. — 5°. Tous paiemens de sommes dues soit par la trésorerie nationale, soit par les particuliers, aux habitans de la ville de Lyon, notamment de l'emprunt viager connu sous le nom de 30 têtes de Geneve, pour ce qui en appartient aux Lyonnais, demeurent provisoirement suspendus. — 6°. Les particuliers non domiciliés à Lyon, qui y sont maintenant, sont tenus d'en sortir & de se retirer dans leurs domiciles respectifs, sous trois jours: après ce délai, ils seront regardés comme complices de la conspiration, & poursuivis comme tels; leurs biens seront pareillement mis en séquestre. — 7°. Les représentans du peuple près l'armée des Alpes sont chargés de remplacer provisoirement les fonctionnaires destitués, & de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir l'ordre dans la ville de Lyon, & assurer la prompte exécution du présent décret. — 8°. La convention invite tous les bons citoyens du département de Rhône & Loire à se réunir avec la force armée, & à concourir avec elle & les

représentans du peuple à la défense de la liberté & de l'égalité, & à maintenir l'unité & l'indivisibilité de la république.

Séance du samedi 13 juillet.

Les représentans du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, écrivent d'Angers, le 11 juillet: « Il ne s'est rien passé de bien remarquable depuis notre arrivée à Angers: les rebelles ont été repoussés vigoureusement: ils se sont égarés de la marche rapide de nos troupes, & ont abandonné leurs desseins sur cette ville: ils ont évacué la rive droite de la Loire; ils paroissent s'être immédiatement concentrés dans leurs premiers repaires; ils font, de là, des mouvemens, tantôt vers un point, tantôt vers un autre: l'armée de la république part en ce moment & marche contre eux. Biron va se rendre à Niort pour diriger la division qui s'y trouve, conformément au plan adopté: nous vous ferons part des événemens qui suivront: nous espérons bien: nous éclairons les campagnes, & cela n'est pas inutile au succès des armes de la république ». Signés *Bourbotte & Tallien*.

Hérait-Sechéllés, au nom du comité de salut public, donne lecture de plusieurs dépêches; l'une, des représentans-députés dans la Vendée, confirme pleinement les détails de la lettre précédente, & annonce de plus que l'échec essuyé par Westermann n'a pas abattu le courage des troupes: une autre dépêche, des représentans vers l'armée du Nord, datée du 11 juillet, contient une lettre de Cambrai, en date du 6, dont voici quelques fragmens:

« Les ennemis peuvent faire de Valenciennes un monceau de cendres & de ruines; mais les braves soldats qui défendent cette place ont juré de périr tous plutôt que de se rendre: l'histoire n'offre pas d'exemple d'un bombardement aussi terrible; 200 bouches à feu vomissent des boulets & des bombes, nuit & jour, depuis trois semaines: dans la nuit du 5 au 6, l'ennemi tenta une escalade, parce qu'il voyoit le feu de la place rallenti; le général Ferrand le laissa approcher; & comme il appliquoit les échelles, on fit pleuvoir sur lui une grêle de balles & de mitraille qui leur fit perdre environ 6 mille hommes: Cobourg s'étoit déterminé à en sacrifier cinq mille pour s'assurer du succès: l'ennemi se retira en désordre, & l'explosion d'une mine acheva sa défaite. Dans le cours du siège, on a enlevé ou encloué à l'ennemi une grande quantité de pièces: l'extrême chaleur & les exhalaisons fétides qui s'élevent des bois de Raismes & du camp de Famars ont causé une épidémie qui fait de grands ravages dans l'armée des alliés; les hôpitaux de Mons & de Bruxelles ne peuvent suffire pour contenir les malades & les blessés ».

Après la lecture de ces dépêches, Hérait prévient l'assemblée qu'il est bien à craindre que Condé, dépourvu de vivres, n'ait été forcé de se rendre, & que, par la prise de cette place, Valenciennes, pressé par un feu vigoureux, ne subisse le même sort.

Hérait lit ensuite un grand nombre de procès-verbaux d'assemblées primaires, portant acceptation de la constitution: l'armée de 16 mille hommes, aux ordres du général O-Moran, dont le quartier-général est à Cassel, en acceptant aussi l'acte constitutionnel, lui assure 16 mille intrépides défenseurs.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.

Lettre A.